



## DES RÉDUCTIONS DE COÛTS, OUI, MAIS PAS SUR LE DOS DES FOURNISSEURS DE PRESTATIONS

# La politique de la santé sort l'artillerie lourde

**Oui, il y a une augmentation des coûts dans le système de santé. Personne ne le nie. Les raisons en sont multiples et les contextes complexes. L'augmentation des coûts a de nombreuses causes, les salaires du corps médical n'en font pas partie. Une chose est sûre: les salaires du corps médical stagnent, voire diminuent, depuis plus de 20 ans. Pourtant, on parle des fournisseurs de prestations comme s'ils étaient les principaux coupables qu'il faut enfin faire marcher à la baguette.**

De telles affirmations témoignent de l'ignorance en la matière. La sphère politique est responsable du fait que, depuis des années, les primes d'assurance maladie augmentent presque deux fois plus que les coûts. Elle a opté pour le mode de financement que nous avons aujourd'hui, avec des primes (élevées) par tête et une séparation entre soins ambulatoires et soins hospitaliers. Le financement uniforme des deux, appelé EFAS, permettrait de remédier à cette situation, mais alourdirait à nouveau la charge des cantons. La situation peine aussi sur ce

front.

La politique veut une chose avant tout: économiser des coûts, et ce, uniquement sur le dos des fournisseurs de prestations. Mais les idées créatives font défaut et, surtout, le courage d'avancer ou de rechercher tout simplement des solutions susceptibles d'être adoptées par la majorité avec les partenaires de réforme motivés. Au lieu de cela, la non-approbation du TARDOC et les bruits timides de forfaits dans le domaine ambulatoire

renforcent exactement ceux qui fouillent aux pieds le partenariat tarifaire et bloquent tous les projets de réforme depuis 20 ans: SantéSuisse, l'association qui ne représente d'ailleurs plus qu'une minorité d'assurés dans le tarif ambulatoire.

### **Les conflits d'objectifs sont inhérents au système**

En tant qu'assurés et contribuables, nous préférons tous payer moins. En tant que patients et proches, nous

voulons le meilleur traitement possible, le plus rapidement possible. Nous voulons profiter des immenses progrès de la médecine, sans délai, et nous voulons des soins accessibles à tous, partout et à tout moment. Qui-conque travaille en tant que fournisseur de prestations médicales ou non médicales dans le système de santé pour la santé de ces mêmes patients souhaite également un salaire moderne, des conditions de travail équitables et une charge de travail supportable.

Tous ces objectifs ne sont pas faciles à combiner. C'est pourquoi il est tout à fait inapproprié de mener le débat uniquement sous l'angle des coûts, comme c'est le cas aujourd'hui, précisément au cours de cette session. Il devient complètement absurde que la commission de la santé du Conseil national ait recours à l'artillerie lourde et exige dans son récent postulat de commission des réductions Tarmed auprès des fournisseurs de prestations afin de faire pression sur les partenaires tarifaires, et notamment sur le corps médical, qui s'est engagé à négocier de manière coopérative. D'autre part, toutes les portes sont laissées ouvertes à ceux qui ne veulent pas coopérer. Cette logique de punition unilatérale témoigne d'un mépris effrayant à l'égard de tous ceux qui s'investissent quotidiennement pour les patients.

### **Qui fixe des objectifs en matière de coûts doit également assumer ses responsabilités**

La politique décide de ce qui doit être payé par qui. La fixation d'objectifs est indispensable et juste, mais: que souhaite-t-on atteindre? Comment le financer? Et où faire des concessions? C'est aux hommes politiques qu'il appartient de trouver des solutions judicieuses. Mais cela ne sera possible que si les propositions sont au moins à la hauteur de la complexité rencon-

trée. Se contenter d'exiger un plafonnement des coûts, quel qu'il soit, n'est pas seulement imprudent, c'est aussi une réaction de faiblesse consistant à renvoyer la responsabilité aux fournisseurs de prestations. Formuler des objectifs oui, contrôler les coûts oui, mais nous disons non aux plafonds de coûts indifférenciés et aux adaptations tarifaires grossières.

*Rolf Temperli, Heidi Zinggeler Fuhrer, Yvan Rielle*